## CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'il n'y ait quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnemens à l'année pour la publication des avis commerciaux, à un prix raisonnable.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

## Pour le nord et les côtes.

**Pour St. Louis et Alton.** Le beau steamer neuf PRAIRIE, capt. Seller, est attendu chaque jour de Pittsburgh, pour son premier voyage, et repartira immédiatement pour St. Louis et Alton, et les ports intermédiaires. Pour fret et passage, s'adresser à
FORSYTH, GOODWYN & FORD.
Le **Prairie** a une chambre haute, partagée en cabinets particuliers et ses emménagemens sont aussi commodes qu'élégans. 20 av

**POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.**—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

| De la Nlle. Orléans, | Du Bayou Sara. |
|---|---|
| Les Mardis. | Les Lundis. |
| Jeudis. | Mercredis. |
| Samedis. | Vendredis. |

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

**Pour Louisville, Cincinnati et les ports intermédiaires.**—Le beau steamer HOMER, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
14 avril. 28 & 29 Nouvelle Levée.

**POUR BOSTON.**—Le beau brick DUNLAP, capt. Sturdevant, ayant partie de son chargement engagée partira incessamment. S'adresser à bord, en face le marché à la viande ou à
9 av HARROD & QUARLES, 24 Douane.

POUR BOSTON—Le beau brick—**MALAGA**, capt. Sawyer; peut encore recevoir 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à R. GRONING & Co. 15 avl.

**POUR NEW-YORK.**—Le brick A1 doublé et chevillé en cuivre POTAMAC, capitaine Hitchcock, partira cette semaine; ce bâtiment peut encore recevoir de 200 à 300 balles de coton. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à bord au capitaine ou à
6 av R GRONING & Co.

**POUR BOSTON**—Le brick A. 1. ATLAS, capitaine Dering, peut encore recevoir environ 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Julie ou à
21 avril R. GRONING & Co.

**POUR BOSTON.**—Le navire A1 fin voilier, doublé et chevillé en cuivre VICTORIA, capt. Monroe, ayant tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face le poteau no 59 ou à
6 av HARRISON, BROWN & Co. 47 Bienville

## Pour les Ports d'Europe.

**POUR LIVERPOOL.**—La barque A1 fine voilière ELEANOR, capt Davidson, partira le 24 avril. Pour fret d'environ 300 balles de coton et passage; ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
19 av WILLIAM VANCE.

**POUR LIVERPOOL.** La barque A1 doublée et chevillée en cuivre JOHN WALKER, capt. W Black, partira vers le 28 avril. Pour fret d'environ 500 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 4 passagers, s'adresser à bord en face la presse d'Orléans ou à
19 av WILLIAM VANCE.

**Pour Gibraltar et Malaga.**—Le navire espagnol CONSTANCIA, capt. Totosaus, partira pour les ports ci-dessus à la fin du présent mois. Pour passage seulement s'adresser à A. M. MIRANDA & Co. rue St. Louis, no. 85. 15 av

## Pour les ports du Mexique.

**POUR TAMPICO.**—La goëlette américaine BEE, capitaine Salvi, ayant une partie de sa cargaison engagée partira immédiatement. Pour fret de cent barils et passage, s'adresser à M. S. CUCULLU, LAFEYRE & Co.
26 av 27 rue Toulouse.

**POUR LA BAIE DE GALVESTON OU TEXAS**—La goëlette fine voilière AURORA, capitaine Hastings, est prête à recevoir son chargement pour cette destination et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face la rue Jefferson, ou à WILLIAM BRYAN.
5 avril no. 36, Vieille Levée.

**POUR TABASCO**—Le brick fin voilier EVELINE, capitaine J. J. Jackson, prend son chargement pour Tabasco, et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à
5 avril A. QUERTIER & ALBERT.

## Pour les Antilles.

POUR St. MARC et la ville de St. Domingue, (Hayti) le beau brick fin voilier—le **SENEGALAIS**, capt. Gueroult, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment—Pour la balance de son frêt, ou passage, s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à KOHN, DARON & Co 19 avl

A FRETER—La jolie goël. **ONTARIO**, capt. Presson. S'adresser à HARROD & QUARLES,
6 avril 24, Douane

**A FRETER**—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 238 tonneaux, ayant de beaux emménagemens pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à
13 av JOHN A. PECK, 29 Bienville.

**A FRETER**—La barque anglaise A. I. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de coton, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à
10 mars—30 R. & J. CURRELL.

**A FRETER.**—Pour un port dans le nord ou la Méditerranée, le joli brick luberkois FLORA, capitaine Shrein, du port de 180 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face du poteau 50, ou à LATASTE & BRULATOUR,
21 fev rue Royale, no. 1?

**A FRETER.**—Le brick DANIEL WEBSTER, capitaine Gooduch, maintenant de l'autre bord du fleuve, est un bon état, et prêt à recevoir son chargement; il tire très peu d'eau. S'adresser à HARROD & QUARLES,
5 mars No. 24, rue de la Douane.

**A FRETER**—Le beau brick **Fortune**, fin voilier, du port de 130 tonneaux, mouillé près de l'autre bord du fleuve. Il peut mettre en charger immédiatement. S'adresser à
22 mars HARROD & QUARLES, 24 Douane

**A FRETER** (*pour un des ports du Sud*)—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, **OCTAVIA**, capt. J. Cross, de 110 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY.

**A VENDRE.**—La jolie goëlette SWIFT, construite à Baltimore, du port de 450 barils, parfaitement réparée et prête à mettre en mer. S'adresser à
6 av JAMES REED & Co. 35, rue Royale.

**A LOUER**—La maison élégante à 3 étages, dernièrement habitée par feu Mme. Eliza Baldwin, sise à l'encoignure des rues Carondelet et Hevia. Ladite maison et ses dépendances sont entièrement neuves, bien finies, commodes et parfaitement convenables pour une famille nombreuse. S'adresser à
13 av HENRY CARLETON.

**A LOUER**—Une Maison très agréable et commode, à l'encoignure sud-ouest des rues Julie et des Magasins. L'ameublement, qui est bien composé et de bonne fabrique, sera vendu à la personne qui louera la maison, si elle le désire. On a aussi la jouissance d'une écurie et d'une remise. Il y a un joli jardin, planté d'arbres fruitiers et offrant une grande variété de fleurs. La cour est briquetée, et contient un puits et une vaste citerne.
Pour les conditions, s'adresser à Michael Maher, No. 16, rue Poydras, ou sur les lieux. 11 avril—

**A VENDRE**—Un magasin face au Rail Road. Une maison vis-à-vis la rue Jefferson, sur un terrain de 59 pieds de face, sur 120 de profondeur.
100 actions de la Compagnie des Architects. S'adresser à (7 avril—1m) B. MARIGNY.

**A LOUER**—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à
mars A. RASCH, 75 Chartres.

...OSS—81 bales for sale by
ap 28 R. BRUGIER.

## VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

**SUCCESSION DE FEU ROBERT LANGMUIER.**—Vente par le Régister des testaments. Mercredi, le 18 Mai 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, rendu sur la pétition de John Greene, créancier hypothécaire de la dite succession:
J'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites—Savoir:
Un certain lot de terre, ensemble toutes les améliorations, privilèges, &c. y appartenant, situé dans la rue St. Thomas entre les rues Benjamin et Richard, dans l'îlet no. 9, faubourg Saulet, et désigné par le no. 12 d'après deux plans dressés, le premier par Louis Bringier, voyer général, le 2 de juin 1831, et l'autre par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 26 juillet 1831, lesquels plans sont déposés dans le bureau de Mr. Octave de Armas, notaire de cette ville. Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue St Thomas sur cent vingt de profondeur plus ou moins, mesure Américaine. La ligne qui sépare ce terrain et le lot no. 13, est, le mur d'une maison en briques, à étage, dernièrement construite par Robert McDowell, sur les dits deux lots no 12 et 13,—le côté sud du quel, est sur le terrain sus décrit.
Conditions de la vente: $850 comptant, la balance en un credit de 6, 12, et 18 mois en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
2o. Les services de la négresse nommée Ann, âgée d'environ treize ans, laquelle négresse doit être émancipée à l'âge de trente ans.
Conditions de la vente, à un crédit de six mois en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Tests.
N. B. Les actes de vente seront passés par devant Wm. Y. Lewis, notaire pub. aux frais des acquéreurs.
15 avril.

**SUCCESSION Marigny.**—Vente par le régister des testamens.—Lundi, deuxième jour de mai 1836, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Prosper Marigny, en face de mon bureau, un vieux carrosse, sans harnais.
Et immédiatement après, au ferry, une grande chaloupe en cyprès. Conditions de la vente—comptant.
20 av W. F. C. DUPLESSIS, reg. des test.

**SUCCESSION DE ENDE.**—Vente par le Régister des testamens—Mercredi le dix-huitième jour de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Henry de Ende, la propriété foncière, esclave, et actions de Banque, ci-après décrites savoir:
1o Huit lots de terre dans l'islet numéro vingt dans le faubourg Ste. Mary, fesant partie des terrains acquis par ledit Henry de Ende, décédé, à une vente de shérif, dans un procès de plusieurs personnes contre Jn. Gravier et Jn. Poumairat dans la cour de district pour ce district judiciaire et cour des preuves pour cette paroisse, comme il appert des actes de transfert judiciaire du Shérif, en date du 29 janvier mil-huit cent vingt-cinq
2o. Jane, négresse, âgée d'environ trente trois ans.
3o. Quatre actions du fonds capital de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans, payées en entier.
Conditions de la vente: Les actions de Banques, comptant, l'esclave à un crédit de six mois; et les lots de terre à un crédit de six et douze mois, les billets doivent être endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, la propriété vendue portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N.B. Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs. Cette vente aura lieu après celle de Langmuier.
15 avril.

**AVIS**—Attendu que François G… e St. Bernard, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation de l'hypothèque spéciale et des cautionnemens ci-après, souscrite par lui comme shérif de ladite paroisse, savoir: une hypothèque spéciale sur une portion de terre située dans laidte paroisse, ayant un demi arpent de face aux deux bords du bayou aux Bœufs sur une profondeur de quarante arpens, par acte pardevant O S. Rousseau, juge de paroisse, ex officio notaire public, le 25 de novembre 1834; 2. Un cautionnement de cinq mille deux cent quatre piastres et soixante six cents, signé par lui conjointement avec Cyprien Lefebvre et Fernando Estèves, ses cautions, le 7 mars 1835; et 3. un cautionnement signé par lui le 11 mars 1836;
Avis est donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles ladite hypothèque et lesdits cautionnemens ne seraient point cancellés et annulés.
L.S. Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le quatre avril A. D. 1836, et dans la 60ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.
(Signé) E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Guverneur, (Signé) MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.
7 av—30

**AVIS.**—Attendu que George de Passau, ci-devant shérif et collecteur de taxes, dans et pour la paroisse de Jefferson, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation d'une obligation souscrite par lui comme shérif et collecteur de taxes susdit, le quinze de mai 1826, pour la somme de quinze mille piastres, conjointement avec Jn. R Holliday, Céleste Beale et William McQueen, ses cautions.
Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles ladite obligation ne serait pas cancellée et annulée.
L.S. Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce dix neuvième jour d'avril mil huit cent trente six, et dans la 60ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.
(Signé) E D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur, (Signé) MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. 20 av-30

### VENTE PAR LE SHERIF.

Eliza Nott et son mari vs. Maria Addison.
ATTENDU qu'Amanda Nott, veuve de Philip Livingston Nott, et Eliza Dœne, femme de Levy Dœne, étant devenues acquéreurs en vente publique, le 4 avril 1836, à la Cour de paroisse, dans et pour la paroisse de Jefferson, de deux lots de terre situés dans le faubourg Lafayette dans la dite paroisse; les dits acquéreurs n'ayant point rempli les conditions de la vente et refusés de le faire, les deux terrains ci-après décrits seront vendus pour leur compte et risque, le 23 mai prochain (1836) à une heure P M, à la Cour de la dite paroisse, savoir:
DEUX LOTS DE TERRE
avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et désignés par les lettres X et V.
1o. Le terrain X formant l'encoignure des rue Saparu et le chemin public, mesurant soixante pieds de face sur le chemin public, s'étendant dans la profondeur jusqu'à la rivière Mississipi.
2o. L'autre terrain V adjoignant le lot ci-dessus décrit, et mesurant seulement trente cinq pieds de face et la même profondeur que le terrain X.
Conditions: Comptant.
29 avril. JQUES. CHARBONET Jr.—Shérif.

**AVIS**—Le soussigné devant s'absenter pour quelques tems, offre à vendre à l'amiable les marchandises dont se compose son magasin, consistant en vins, liqueurs, sirops de toute espèce, anisette en paniers, guignolet et une quantité d'autres objets convenables pour les grocers. Le tout sera vendu sans réserve et à des conditions avantageuses. Il offre aussi en vente que ques beaux nègres, parfaits ouvriers confiseurs, soit au comptant ou à terme. Il saisit cette occasion pour remercier messieurs les habitans de la campagne et de la ville, de l'encouragement qu'il a reçu d'eux. Le soussigné prie les personnes auxquelles il peut devoir de présenter leurs comptes pour être soldés, et celles qui lui doivent sont également priées de vouloir bien régler au magasin ou avec M. Jeanbart, autorisé à cet effet par le soussigné.
A louer, une partie de la maison occupée par le soussigné, no. 21, Vieille Levée.
23 av—5 A. LACOUTURE.

**PAROISSE DE JEFFERSON.**—Cour des Preuves.—*Succession de N. Stanley.* Conformément à un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, le Jeudi 5 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, à la Nouvelle-Orléans, le lot de terre ci-après décrit formant la succession de Nathaniel F. Stanley.
Un lot de terre situé au faubourg Livaudais, en cette paroisse, désigné par le no. 3, dans l'îlet no. 134, ayant 50 pieds de face à la rue Sixième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions: Payable à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. F. DUGUE, Juge
7 avril Paroisse de Jefferson.

**PAROISSE DE JEFFERSON**—Cour des Preuves.—Succession de Baron André Burthe—Conformément à un décret de la cour des preuves dans et pour la paroisse de Jefferson, sous la date du 30 mars 1836, j'exposerai en vente publique en la maison de cour de cette paroisse, le jeudi 12 de mai prochain, à midi, la propriété suivante formant partie de la succession de Baron André Burthe, savoir:
Une habitation située en cette paroisse, sur la rive droite du Mississipi, à environ trois milles audessus de la Nlle. Orléans, désigné comme le premier lot, sur un plan fait par Benjamin Buisson, ingénieur, sous la date du 28 janvier 1835, pour servir de base à un partage entre la veuve et les héritiers de André Burthe et les commissaires de créanciers de A. Foucher, jr. annexé pour recours, à un inventaire des biens desdits A. Foucher. jr. et de la veuve et des héritiers Burthe, sous la date du 22 janvier 1835, déposé au greffe de juge de la cour des preuves susnommé et soussigné.
Sur laquelle habitation ayant trois arpens de face au fleuve, et borné dans la profondeur par les lignes AB, BC, CE, EF, FG, GH, HJ, JK, KL et LM sur ledit plan, se trouvent deux moulins à scie, une maison de maître, des cabanes à nègres, etc.
F DUGUE, juge.
Paroisse de Jefferson, le 9 avril 1836. 11 av

CINQ PIASTRES de récompense seront données à quiconque ramènera au soussigné, un BULL DOG qui a été perdu dans la soirée du 23 avril. Il est très facile à reconnaître; couleur gris de fer, les oreilles fendues, très-fort, ayant au-dessus de la tête une petite croissance de chair.
J. J. JANDOT,
25 avril— encoignure Bourbon et Hôpital.

**A LOUER**—Un appartement bien meublé, consistant en un salon, chambre à coucher et cabinet, avec une écurie pour deux chevaux, et remise pour voiture, situé dans la rue Toulouse, entre Chartres et Levée, No. 23 Possession peut en être donnée le 1er. mai prochain, ou plutot si le preneur l'exige. 21 avril—6fs

**CHANGE** sur Charleston et Savannah, en demande par
21 mars I. R. St. JOHN, GREGORY & Co

## AVIS PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

**SUCCESSION LITTLEFIELD.**—Vente par le Régister des Testamens—Lundi deuxième jour de mai 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Isaac Littlefield, les propriétés foncières, savoir:
1o. Un certain îlet ou portion de terre situé au faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, et désigné sous le numéro 73 au plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de ladite paroisse; ledit îlet borné par les rues Chesnut, Camp et First street et le faubourg Lafayette, mesurant cent quatrevingt deux pieds six pouces de face à la rue Chesnut, cent quatrevingt deux pieds six pouces sur la rue du Camp, trois cent dix neuf pieds six pouces de face à First street et trois cent dix neuf pieds six pouces sur la ligne qui le sépare du faubourg Lafayette, toute mesure américaine, acquis par le défunt de Mathieu Morgan, par acte pardevant Félix Grima, notaire public, en date du 8 juin 1835.
Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement de trois billets, de la somme de treize cent trente trois piastres et un tiers, chaque, en date du 8 juin 1835, et payable dans un, deux, trois ans de leurs dates respectives, et la balance dans un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; en cas que ces billets ne soient pas payés à maturité, ils porteront intérêt à raison à dix pour cent par an, sans que l'acquéreur puisse s'en prévaloir pour retarder le paiement.
2. Six lots de terre situés au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désignés par le no. sept, dans l'îlet no. quarante trois, au plan dudit faubourg dressé par Chs. F. Zimpel, en date du 24 février 1832, et annexé à un acte au greffe de Wm. Y. Lewis, notaire public, en date du 16 mars 1832; ledit lot de terre mesurant 30 pds quatre pouces de face à la rue des Nayades, sur une profondeur de cent huit pieds un pouce et six lignes, entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le terrain no. six et de l'autre côté par le terrain no. huit, et dans le fonds par le no. onze, avec les améliorations.
Un autre lot de terre, situé dans le même îlet que le terrain sus-décrit, mesurant d'après le plan ci-dessus, trente pieds quatre pouces de face à la rue des Nayades, sur une profondeur de cent huit pieds un pouce et six lignes, entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le terrain no sept, et de l'autre par le terrain no. neuf, et dans le fonds par le no. onze, avec les améliorations.
Un autre terrain, même îlet, désigné sous le no. onze, mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine, sur cent vingt un pieds quatre pouces entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le lot no. 12, et de l'autre par les lots nos. sept, huit, neuf et dix, et dans le fonds par le no. six, avec les améliorations.
Un autre terrain, même îlet, désigné sous le no. douze, mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine sur cent vingt et un pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le no. onze, et de l'autre par le no. treize, et dans le fonds par le no. six, avec les améliorations.
Un autre lot de terre, même îlet, désigné au susdit plan, sous le no. 13, mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine, sur cent cinquante et un pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le lot no. douze, et de l'autre par le no. quinze, et dans le fonds par le terrain no. trente deux, avec les améliorations.
Un autre lot de terre, même îlet, désigné au susdit plan sous le numéro quatorze, mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur de cent cinquante et un pieds huit pouces entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le numéro treize, et de l'autre par le numéro quinze, et dans le fonds par le lot numéro trente deux, avec les améliorations.
Ces six lots de terre ont été acquis par le défunt de Wm. Mackey, par acte au rapport de Wm. Y. Lewis, notaire public, et seront vendus ensemble.
Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement de trois billets, en date du 13 avril 1835, de la somme de treize cents piastres chaque, et payable respectivement dans un, deux et trois ans et la balance payable dans un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale; lesquels billets en cas qu'ils ne soient pas payés à échéance, porteront un intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que l'acquéreur puisse s'en prévaloir pour retarder le paiement.
Et immédiatement après la vente des terrains susdécrits, il sera offert en vente publique à l'encan, en vertu de l'ordre de cour susdit, pour compte de la succession de feu Isaac Littlefield et de Spencer Gloyd, ce dernier consentant à la vente du tout, les propriétés foncières, savoir:
1. Une portion de terre située derrière le faubourg Lafayette, désigné sous le numéro vingt-quatre au plan original, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, dressé par Joseph Pilié, voyer, le 6 février 1822, ladite portion de terre, ayant mesure française, trois cents pieds de face à la rue Jackson, et s'étendant en profondeur au faubourg Livaudais, sur la ligne duquel il mesure trois cents pieds neuf pouces, bornée sur la ligne supérieure par le lot no. vingt et un, sur la ligne duquel il mesure trois cent cinquante deux pieds sept pouces et quatre lignes et demie, et sur la ligne inférieure par le lot no vingt cinq sur la ligne duquel il mesure trois cent trente et un pieds trois lignes, avec les améliorations. Cette portion de terre a été acquise par le défunt conjointement avec Spencer Gloyd de Thomas Wells Beamis, par acte passé pardevant Carlisle Pollock, notaire public, le sept mai 1833.
2. Un autre îlet de terre situé au faubourg Lafayette, borné par les rues Jackson, Live Oak, Joséphine et Magasins, désigné sous le numéro vingt deux, au plan original dudit faubourg, et mesurant deux cent quatrevingt sept pieds sur les rues Jackson et Joséphine, et trois cents pieds de face aux rues Live Oak et Magasins, plus ou moins, lequel îlet acquis par le défunt conjointement avec Spencer Gloyd, de Thomas C. Cash, par acte pardevant Wm. Christy, notaire public, en date du 22 juin 1835.
Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement de trois billets en date du 18 juin 1835, pour la somme de quinze cents piastres, chaque, payables respectivement n 1836, 1837, et 1838, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; lesquels billets en cas qu'ils ne soient pas payés à l'échéance porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que l'acquéreur puisse s'en prévaloir pour retarder le paiement.
3. Un autre îlet situé au faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, désigné au plan dressé par Benjamin Buisson, voyer de ladite paroisse en date du cinq mars 1832, et déposé au greffe de G. R. Stringer, notaire public, sous le numéro cent quatorze, borné par les rues Washington, Sixth, Nayades et Apollon, mesurant trois cent pieds de face à la rue Washington, mesurant trois cents pieds de face à Sixth street, quatre cent quarante huit pieds de face sur chacune des rues Naydes et Apollon, mesure anglaise avec les bâtisses, acquis par le défunt, conjointement avec Spencer Gloyd, de G. W. Campbell, par acte pardevant Wm. Boswell, notaire public, en date du 4 août 1835.
Conditions: l'acquéreur se chargera du payement de trois billets, en date du 1er Août 1835, pour la somme de trois mille trois cent trente trois piastres et un tiers, chaque, et payable respectivement dans un, deux et trois ans, et la balance payable dans un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement, lesquels billets en cas qu'ils ne soient pas payés à l'échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que l'acquéreur puisse s'en prévaloir pour retarder le payement.
4o. Cinq lots de terre situés au faubourg Livaudais, désignés au plan original du dit faubourg dressé par Benjamin Buisson, voyer de dite Paroisse, et déposé au greffe de G. R. Stringer, notaire public, sous les numéros un, deux, trois, quatre et cinq, dans l'îlet no. quarante et un, et aussi une portion des lots no. onze et no. quatorze, dans le même îlet, les lots no. un, deux, trois, quatre et cinq, mesurant, chaque, cinquante pieds de face à la rue Laurel, sur cent vingt pieds de profondeur, le premier formant encoignure des rues Sixth et Laurel, et le dernier formant l'encoignure des rues Seventh et Laurel, et treize pieds, plus ou moins, de face à Sixth street du lot no. onze, et la même façade sur Seventh street, du lot no. quatorze, fesant un total de deux cents cinquante pieds de face à la rue Laurel, et cent trente trois pieds, plus ou moins, de face, aux rues Sixth et Seventh, acquis par le défunt conjointement avec Spencer Gloyd, de Philip Harty, par acte pardevant William Boswell, notaire public, en date du 17 Juin 1835.
Conditions: $450 comptant, et l'acquéreur se chargera du payement de deux billets en date du 18 Juin 1835, pour la somme de huit cents piastres, chaque, et payable respectivement dans douze et dix huit mois, et la balance a un et deux ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.
Conditions: de la vente, les acquéreurs se chargeront du payement de tels billets qui vont échoir après la vente pour chaque portion des propriétés, et la balance payable dans un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement: en cas que les billets ne soient pas payés à l'échéance, ils porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que l'acquéreur puisse s'en prévaloir pour retarder le paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
29 mars Register des testamens.
N. B. Les actes de ventes seront passés pardevant W. Y. Lewis, notaire public aux frais des acquéreurs.

**SUCCESSION Bonifay, f. c. l.**—Vente par le régister des testamens.—Lundi le seizième jour du mois de mai, 1836, à midi à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Charlotte Bonifay, f. c. l. la propriété foncière ci-après décrite, savoir:
Une certaine portion de terre d'une forme irrégulière, faisant face au bayou St. Jean, laquelle est une partie du lot numéro trois, mesurant quarante pieds, mesure française, sur ledit bayou par une profondeur, d'un côté, sur une ligne droite ouvrant de trois cent vingt quatre pieds, la séparant de la propriété de sieur David Olivier, et de l'autre côté, cent vingt pieds sur une première ligne, la séparant de la propriété de la succession Roux, de là courrant derrière trente pieds et mesurant cent quarante pieds sur une seconde ligne, la séparant de la propriété de Mademoiselle O Rourk; et mesurant quatre vingt dix huit pieds sur la ligne du fond, la séparant du lot no. quatre vingt quatre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent. Conditions de la vente: comptant.
14 av W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

**SUCCESSION DE ZENON VICTOR** h. c. l—Vente par le Régister des Testamens.—JEUDI le dix-neuvième jour de mai 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Zénon Victor, h. c. l. décédé, la propriété foncière, ci-après décrite, savoir:
**Un terrain**, situé au faubourg Marigny, rue des Bons Enfans, entre les rues Mandeville et Marigny, mesurant environ trente pieds de face à ladite rue des Bons Enfans, sur une profondeur de cent vingt pieds, ensemble une maison et autres dépendances.
Conditions de la vente:—Six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Louis Feraud, not. pub. aux frais d'acquéreur. 16 avril

## VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

**SUCCESSION PASCAL**—Vente par le Register des testamens—MARDI, dixième jour de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans; j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Paul Pascal, la Propriété, Esclaves et Mobilier ci-après décrits, savoir:
1o. **Un certain Lot de Terre** situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues de la Paix et Moreau, fesant partie du lot désigné par le Numéro cent soixante seize, au plan original du dit faubourg, mesurant cinquante pieds de face, plus ou moins, sur la première, et soixante cinq pieds de profondeur et face à la seconde, avec les bâtisses et améliorations.
2 Ned Primer, nègre âgé d'environ trente ans, nègre de champ et palfrenier.
3 Tully, griffe, âgé d'environ trente cinq ans, conducteur de dray.
4 Lawson, nègre, âgé d'environ vingt cinq ans accoutumé aux travaux d'une tannerie.
5 Daniel Foreman, nègre, âgé d'environ trente un ans.
6 Joshua, griffe, âgé d'environ vingt deux ans, nègre de champs.
7 John, nègre, manœuvre, d'environ vingt six ans.
8 William, d'une couleur brune, d'environ trente ans, un peu scieur de long.
9o Daniel, nègre, d'environ vingt cinq ans, briquetier et palfrenier.
10o Moses, nègre, d'environ trente cinq ans, scieur de long, bûcheur et hâche.
11o Henry, nègre d'environ vingt six ans, nègre de champs.
12o Singer, nègre d'environ vingt quatre ans, nègre de champs.
13o Sam, griffe d'environ vingt huit ans, domestique.
14o Henry Whitehead, nègre d'environ dix huit ans charretier (waggoner)
15 Lamb, nègre d'environ dix huit ans, nègro de champs.
16o Jim, nègre d'environ dix huit ans, accoutumé à servir dans une maison.
17o Armstead, nègre d'environ treize ans
18o Owen, nègre d'environ trente cinq ans, cordonnier.
19o Sam Gardiner, negre d'environ trente trois ans scieur.
20 Phil, mulâtre âgé d'environ vingt trois ans, nègre de champs.
21o John Scent, nègre d'environ seize ans, nègre de champs.
22o George Smith, nègre d'environ dix huit ans.
23o Eliza, négresse d'environ vingt cinq ans, cuisinière; et son enfant Funny, mulatresse d'environ sept ans, ayant la cheville du pied cassée.
24o Eliza Dye, griffonne d'environ vingt cinq ans blanchisseuse et repasseuse.
25o Mary-Ann, négresse de quinze ans, domestique de maison.
26o Betsey, négresse d'environ dix-sept ans, accoutumée à soigner des enfans, et domestique de maison
27o Hester, négresse d'environ seize ans, domestique de maison, accoutumée à soigner des enfans.
28 Sarah, griffonne d'environ vingt cinq ans, blanchisseuse et couturière.
29o Rosetta, griffonne d'environ vingt huit ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.
30o Maria, négresse d'environ treize ans, accoutumée à servir dans une maison et soigner des enfans.
31o Sophie, négresse d'environ vingt deux ans, accoutumée à servir dans une maison.
32o Rosetta, d'environ douze ans, négresse de champs.
33o Hannah Keelen, négresse d'environ quatorze ans, accoutumée à soigner des enfans.
34 Rachel, négresse d'environ dix huit ans, négresse de champs, accoutumée à servir dans une maison.
35o Ellen, négresse d'environ seize ans, domestique de maison, accoutumée à soigner des enfans.
36o Susan, négresse de treize ans environ, accoutumée à soigner des enfans.
37o Winney, négresse d'environ quinze ans, accoutumée à soigner des enfans.
38o Adeline, négresse d'environ onze ans, accoutumée à servir dans une maison.
39 Mary mulatresse d'environ sept ans et Emily mulatresse d'environ cinq ans, orphelines.
40o Clarissa, négresse d'environ onze ans, accoutumée à soigner des enfans.
41o Jenney, négresse d'environ quatorze ans.
42 Sally, négresse d'environ trente cinq ans, cuisinière.
CONDITIONS—Les esclaves payables un cinquième comptant et la balance payable le premier janvier prochain dans des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement; pour le lot de terre et batisses, l'acquéreur chargera des payemens suivans, savoir:—mille piastres le 1er. janvier 1837; mille piastres le premier janvier 1838; mille piastres le 1er. janvier 1839; mille piastres le 1er. janvier 1840 et mille piastres le 1er. janvier 1841, avec intérêt à raison de dix pour cent par an, à compter du vingt trois mars 1835, et la balance comptant
Et le même jour, à quatre heures de l'après midi, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession du dit Paul Pascal, à la maison susdécrite, à l'encoignure des rues de la Paix et Moreau, Le Mobilier dépendant de sa succession, consistant en meubles meublans, hardes, une montre (Patent-Leaver) chaîne et clef, &c. &c.
Conditions: comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.
N. B. Les actes de ventes seront passés par devant Wm Boswell, Notaire public, aux frais des acquéreurs.—Aucun esclave, ni la maison et le terrain ne seront livrés aux acquéreurs avant qu'ils n'aient remplis les conditions de la vente, quoique les esclaves et la maison seront considérés aux risques des acquéreurs du moment de l'adjudication. 9 avril—27

**SUCCESSION Soubie.**—Vente par le régister des testamens—Vendredi vingt neuvième jour d'avril 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Euphrasie Soubie, f. c. l. les esclaves et les propriétés foncières, savoir:
1. **Eddy**, négresse âgée d'environ quarante-cinq ans, domestique fidèle et bon sujet, un peu cuisinière et blanchisseuse, avec son enfant Charles, nègre âgé d'environ huit ans.
2. **William**, nègre âgé d'environ douze ans, fils d'Eddy, domestique de maison et bon sujet.
3 **Sarah**, négresse âgée d'environ quarante-deux ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse.
4. **Rose**, négresse âgée d'environ dix-huit ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet.
5. **Rosalie**, mulâtresse âgée d'environ dix huit ans, domestique fidèle, bon sujet et blanchisseuse, repasseuse, et un peu cuisinière.
6. **Cheney**, négresse ou griffonne, âgée d'environ vingt-huit ans, bon sujet, blanchisseuse et repasseuse.
7 **Dennis**, nègre âgé d'environ dix-sept ans, bon sujet, domestique de maison.
Une portion de terre située au faubourg de l'Annonciation, ayant mesure française, cent vingt pieds de face à la rue des Nayades, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et face à la rue Terpsichore, ensemble la maison et autres bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Cette portion de terre est composée de deux lots de terre désignés sous les numéros trois et quatre, acquis par la défunte Euphrasie Soubie de John Longpré, par acte au rapport de Carlisle Pollock, notaire public, le 14 avril 1830
Un lot de terre situé en cette ville, ayant trente pieds de face à la rue Conti, entre les rues Bourgogne et Remparts, sur une profondeur de cent pieds, acquis par ladite Euphrasie Soubie de l'exécuteur testamentaire de feu Théodore Guy, par acte passé pardevant Michel de Armas, notaire public, le seize août mil huit cent dix sept, avec la maison et autres améliorations.
Une habitation située à la métairie, à environ six milles de la ville de la Nouvelle Orléans, dans la paroisse de Jefferson, mesurant deux arpens de face sur chaque côté du Bayou de la Métairie, sur une profondeur de dix arpens du côté Sud, et s'étendant du côté Nord jusqu'au lac Pontchartrain, borné d'un côté par la terre de George L'esprit, h. c. l. et de l'autre côté par celle de François Peyroux, h. c. l.
Conditions de la vente: Les esclaves payables à six, et douze mois de crédit, les propriétés foncières dans cette paroisse à un et deux ans de crédit, et pour l'habitation dans la paroisse Jefferson, l'acquéreur se chargera de payer un billet de la somme de huit cent trente trois piastres 33 cents et un tiers dû par la défunte, payable le vingt huit et trente et un avril prochain, et la balance à un et deux ans de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 28 mars—28

**PAROISSE D'ORLEANS.**—Cour des Preuves—Succession de Miller.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte amendé présenté par E. Crocker, curateur de la succession de feu John Miller ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
21 av W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

**PAROISSE D'ORLEANS**—Cour des Preuves—Succession de feu Smith.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par veuve Smith, tutrice des héritiers de feu Alexander H. Smith, et administratrice de la succession dudit feu Alexander H Smith, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour.
26 av W F C DUPLESSIS, rég. des test.

**PAROISSE d'Orléans.**—Cour des Preuves.—Succession de Albert Sweet alias Charles Sweet.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la caution du curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte et ledit curateur et sa caution déchargés de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
20 av W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

**PAROISSE D'ORLEANS**—Cour des Preuves.—Succession d'Alexandre Mahier.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de feu Alexandre Mahier ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit executeur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
19 avril. Régister des Testamens

EN débarquement de la goëlette Caleb Goodwin de la Havane, et à vendre par les soussignés, 16 caisses Sucre blanc, 62 000 Cigarres.
E TASTET & A. DELAMARE,
21 avril rue St. Louis, No. 90

## VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

**SUCCESSION DE DONNET.**—Mercredi vingt cinquième jour du mois de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Louis Donnet, et pour compte de sieur P. Soulé, qui consent à la vente du tout, la propriété foncière, l'etablissement de la fonderie, et les esclaves, savoir:
1o. Un lot de terre situé rue de la Levée au dessous de la Presse à Coton à vapeur de la Levée, mesurant cent vingt-sept pieds de face sur trois cent quatre pieds de profondeur. Sur lequel il y a une maison de maître à étage, avec galerie, cuisines et autres dépendances; ainsi que l'etablissement de la fonderie d'Orléans; consistant en une grande bâtisse en briques, couverte en ardoises, avec arrière magasins et ateliers de forge et fonderie.
Une machine à vapeur, à laquelle sont adaptés une machine à souffler communiquant avec les fourneaux pour la fonte des méteaux; ainsi que les mouvements et guides pour mouvoir les tours.
Huit tours complets,—dont un propre à percer les plus grosses pièces,—cilindres, canons, &c. Un autre avec des mouvements pour diriger les outils; et les six autres pour tourner les métaux et le bois;—deux machines à percer les métaux. Sciseaux, et machine à percer les feuilles de fer pour bouilloires. Une quantité de modèles et de moules, ainsi que les outils convenables pour fondre et tourner. Six forges, avec soufflets et outils. Une grande meule à repasser les outils. Sept établis de menuiserie. Diverses boites en fer pour encadrer les moules à fonte.
Deux fourneaux à fondre, chaudières, &c.
Cinq gruis pour mouvoir les pièces dans l'intérieur de l'établissement.
Une charrette, un dray et deux chevaux.
Le susdit établissement est dans le plus parfait état et susceptible d'exécuter tous les ouvrages qui pourrant être demandé dans cette partie. Sa localité lui donne un grand avantage sur les autres établissements de ce genre en raison de sa proximité du fleuve pour le debarquement des materiaux et l'embarquement des ouvrages qui s'y font.
Enfin il mérite certainement d'attirer l'attention des personnes désireuses de tirer un bon parti de leurs capitaux.
Monsieur Vaurigaud, qui réside sur les lieux et dirige l'établissement donnera tous les éclaircissemens et les informations que l'on peut désirer.
Valentin, un griffe agé environ quarante-cinq ans.
Gains, une négresse, agée environ seize ans.
Lady, une negresse agée environ trente ans.
Marcelite, une negresse agée environ vingt-cinq ans.
Dennis, un nègre, agé environ vingt cinq ans.
John, un nègre Créole, agé environ vingt-sept an
Dudley, un nègre agé environ trente ans.
Paul, un nègre agé environ vingt ans.
Bob, âgé environ vingt-six ans.
Bill, agé environ vingt-cinq ans.
Et George, agé environ vingt-cinq ans.
Les quatre esclaves premièrement indiqués appartiennent à la communauté qui a existé entre feu Louis Donnet, et son epouse survivante dame Adèle Donnet. Et les sept esclaves dernièrement indiques appartiennent conjointement par moitié indivise au dit feu Louis Donnet, et le sieur Pierre Soulé, de cette ville, avocat, et ils sont attachés à la fonderie de fer sus décrite, laquelle leur appartenait aussi. Le dit sieur Pierre Soulé consent à la vente du tout.
Conditions de la vente.
La Fonderie et tous ses apparaux et dépendances doivent être vendus in globo; les esclaves qui sont attachés à la dite fonderie seront vendus separement un par un; la dite Fonderie et dépendances à un credit d'un, deux et trois ans; et les esclaves à un credit d'un an, le tout pour des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy. not. pub. aux frais des acquéreurs.
14 avril.—35

**SUCCESSION JETER**—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, le neuvième jour de mai 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu James S. Jeter, les esclaves suivants
1o, Dred, nègre âgé d'environ 19 ans, nègre de champ.

| | | |
|---|---|---|
| 2. Spain, | 17 | |
| 3 Charles, | 15 | |
| 4. Hartwell, | 17 | |
| 5. Davy, | 28 | boiteux. |
| 6. Sally, | 18 | |
| 7. Anny, | 19 | |
| 8. Rhody, | 13 | |
| 9. Lucindo, | 15 | |
| 10. Penina, | 10 | |
| 11. Martha, jr. | 13 | |
| 12. July, | 10 | |
| 13. Martha, | 16 | |
| 14. Abby, | 17 | maladive. |

Conditions de la vente: Neuf mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement: Les dits billets devant porter un intérêt à raison de dix pour cent par an, de leur échéance jusqu'à leurs payements, dans le cas où ils ne seraient pas alors payés.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Tests.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
7 avril—28

LES livres de souscription au capital de la Banque de la Compagnie des Améliorations pour la Nouvelle Orléans sont ouverts depuis le 25 du présent.
Les personnes désirant souscrire peuvent se procurer des exemplaires de la charte, de la compagnie, au bureau de la compagnie, no 151, rue de Chartres, ou M. chez Gaston Brusle. 26 fev

**SUCCESSION DE ALEX. MORGAN**—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines, il sera vendu à la Balize, dans ladite paroisse, par le soussigné, juge de ladite cour, le 23e. jour de mai prochain, à 10 heures a. m., les propriétés suivantes, appartenant à la succession d'Alexandre Morgan, décédé:
Un lot de Terre situé à la Balize, sur la rive droite du Bayou, avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison servant de magasin, quatre bâtimens au dehors, et une autre batisse très extensive ayant, au rez-de-chaussée, une allée pour le jeu de boules (en pin).
Une île à la Balize, connue sous le nom de *Taylors Island* (l'île Taylor)
Une négresse nommée Gracy, âgée de 26 ans, ainsi que ses deux enfans, Dick âgé de 5 ans et Nat de 18 mois.
Un canot avec voiles, avirons &c.; et deux esquifs.
Une quantité de Meubles, d'eau-de-vie de rhum, genièvre, linge fait, et une infinité d'autres articles tenus d'ordinaire dans un magasin de comestibles de la campagne.
*Conditions*:—Les propriétés foncières, les esclaves, les meubles, la batterie de cuisine, le canot et les esquifs seront vendus à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
Les articles en magasin seront vendus au comptant; et tout achat de meubles pour moins de $50 sera de même fait au comptant.
En même tems et aux mêmes lieux, il sera vendu par le juge soussigné, d'ordre de ladite Cour, une négresse nommée Nancy, âgée de 23 ans, appartenant à la succession de Thomas H. Chamberlain.
Conditions:—Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
Paroisse Plaquemines, 20 avril 1836.
22 avril—37 [Signé] G. LEONARD—Juge.

**INDIENNES imprimées françaises, mousselines, ginghams et draps.**
1 caisse de dentelles.
4 do foulards.
Etoffes grises anglaises pour chemises, quinonas, satinets, cotonades, toile à sacs de coton, bas de soie et de coton.
Vins de Bordeaux, de Madère, de Malensey et de Ténériffe.
200 sacs de café à vendre par
M. DE LIZARDI & Co.
25 Mars Rue Royale, No. 153,

**CHANGE sur Londres et Paris** en demande par 25 mars M DE LIZARDI & Co

**BELLE HABITATION A VENDRE**, à un crédit de **1, 2, 3, 4 & 5 ans.**—Cette habitation située dans la paroisse Plaquemines, rive gauche du Mississipi, mesure de quarante à cinquante arpens de face sur une profondeur de dix huit arpens. La dite habitation est cultivable à une profondeur de dix huit arpens. Il existe dans la profondeur une immense quantité de bois de chauffage. Cette terre peut être considérée comme vierge, attendu qu'elle n'a pas été travaillée depuis six ans. Celui qui pourrait disposer de dix nègres seulement et se livrer à la culture du maïs, est certain de faire un revenu de huit à dix mille piastres annuellement. Pour le prix s'adresser à l'Editeur de l'Abeille.
Possession en sera donnée immédiatement après formalités de la vente. 13 av—1m

**AVIS** est par le présent donné aux souscripteurs du collège Jefferson, qu'une élection de quinze directeurs de cette institution, pour servir pendant une année, sera tenue le premier lundi du mois de mai prochain, à la maison de cour de la paroisse St. Jacques. Par ordre de la direction.
A. BOUDOUSQUIÉ,
5 avril—1m secrétaire.

LAISSÉ chez le soussigné une malle sans marque, ni lettres, est fermée maintenant et qui contient une quantité d'habits neufs de drap superfin, de belles couleurs.
Le propriétaire pourra la recouvrer en payant les frais d'avertissement, et prouvant que c'est sa propriété, &c. S'adresser à
JAMES TOBIN,
15 avril—6en 10j. Rue Tchoupitoules no. 77.

**TROUSSE DE HOOD.**—Pour la guérison des hernies et descentes. Le Docteur Warren a l'honneur de prévenir le public qu'étant dans l'obligation de s'absenter de cette ville pendant quelques jours, il a obtenu du Docteur Picton, no 19 rue Bourbon, de se servir de la Trousse de Hood pendant son absence. Il invite les personnes qui voudraient se faire traiter à s'adresser à ce médecin 12 avril

LA Société existant sous la raison Barbarin & Hill est dissoute par la mort de M. Robert Stephen Hill, depuis le 13 janvier dernier. M. Louis A. Barbarin reste chargé de la liquidation des affaires de la maison, et invite les personnes qui ont quelques réclamations à les lui présenter, et toutes celles qui doivent à la société à régler leurs comptes dans le plus court délai.

Le soussigné continuera le même genre d'affaires pour son propre compte et en même temps qu'il remercie ses amis et le public en général des encouragements qu'il a reçus, il sollicite la continuation de faveurs qu'il ne cessera de mériter par ses efforts. Un grand Assortiment de Coutils, de draps d'été, mérinos et autres articles convenables à la saison, a été reçu par les derniers arrivages du Nord et d'Europe; quelques articles d'un goût et d'un style tout nouveau sont encore attendus dans quelques jours. M. Pepitre Casbergne se dispose à partir pour Paris, pour le compte de l'établissement et se chargera d'exécuter avec ponctualité, promptitude et fidélité tous les ordres qui lui seront confiés. LOUIS A. BARBARIN,
5 avril—1m No. 103, rue de Chartres

## VENTES A L'ENCAN.

PAR THOMAS G. CASH & Co.
**Vente du bateau à vapeur Ouachita**—Pour clore un compte, il sera vendu positivement le mardi, 3 mai, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez. LE BATEAU A VAPEUR OUACHITA, avec ses agrès et ameublements, tel qu'il se trouve maintenant amarré à la Levée, en face de la rue de la Commune. Le Ouachita est un bateau neuf, d'un modèle approuvé; il a été construit à Cincinnati en 1834, et mesure 127 pieds de long sur 29 de large, 6 pieds 4 pouces de profondeur, et est du port de 160 tonneaux 25/95
Conditions: 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction. 23 av-9

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.
**COUR DES PREUVES.**—Succession de feu Alexandre Baron.—En vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à la Nlle. Orléans, jeudi le 5 mai prochain 1836. à midi précis, les biens, meubles et immeubles, dépendant de ladite succession, sous la direction des syndics des créanciers du défunt.
1. Un terrain situé dans cette ville, rue de l'Hôpital entre les rues Condé et de la Levée, ayant mesure française, environ 34 pieds 2 pouces de face à la rue de l'Hôpital, sur 150 pieds de profondeur, ensemble avec la maison à étage et en briques, les cuisines aussi en briques et autres dépendances.
2. Un terrain au faubourg Marigny, en cette ville, formant l'encoignure des rues Moreau et de l'Esplanade, ayant mesure française, 45 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Moreau ensemble avec les dépendances.
3. Deux terrains distincts situés dans ledit faubourg Marigny, et désignés sur le plan originaire du susdit faubourg par les nos. 357 et 358, limitrophes l'un de l'autre dans l'îlet no. 33; chaque lot ayant 60 pieds de face à la rue des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur, mesure française; ensemble avec les écuries et les autres bâtisses et dépendances.
4. Un certain terrain situé dans la ville de Lafayette, paroisse Jefferson, fesant partie du terrain désigné par le no. 17, sur le plan originaire du faubourg Lafayette, et ayant mesure anglaise, 23 pieds 21 pouces de face à la rue de la Levée ou chemin public, sur 99 pieds 3 pouces de profondeur le long de la propriété de Joseph Mensman; 96 pieds 31 pouces de profondeur sur la ligne de la propriété de Turner & Davis, et 23 pieds de large dans le fonds; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.
5. Une habitation située dans la paroisse Ste. Marie, comté des Attakapas, sur les deux bords du bayou Têche, environ six mille plus bas que la Nlle. Ibérie, mesurant six arpens et 19 pieds de face sur une profondeur de 40 arpens sur chaque bord dudit bayou, bornée dans sa limite supérieure par la propriété des héritiers de Claude Prdot; et dans sa limite inférieure par celle de Saint Marc Darby; ensemble avec une sucrerie en briques, et les autres bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits et circonstances qui en dépendent; excepté, toutefois, les moulins avec leurs équipages, chaudières, machines à vapeur, &c., qui seront vendus séparément
6. Une machine à vapeur avec un moulin horizontal en fer, actuellement montée.
7. Une autre machine à vapeur, démontée avec son moulin horizontal en fer.
8 Un moulin cylindre et vertical en fer et venant de Liverpool, démonté.
9. Une chaudière en cuivre et à bascule, ensemble avec deux autres chaudières ou citernes en cuivre deux cercles en fer, les grilles et bouches de fourneau qui en dependent; le tout démonté.
10. Un équipage en fer forgé ou battu, composé de quatre chaudières montées.
11. Un équipage en fer fondu, également composé de quatre chaudières montées.
Conditions: Les maisons et terrains situés dans les villes de la Nouvelle Orléans et de Lafayette, payables en deux termes égaux à un et deux ans du jour de la vente.
L'habitation en trois termes égaux, en tout mars des années 1837, 1838 et 1839.
Les moulins, équipages, chaudières, machines à vapeur &c, payables en tout mars 1837. Le tout en billets payables à la Nlle. Orléans, endossés à la satisfaction des syndics, et portant la stipulation que s'ils ne sont point acquittés à leurs échéances respectives, ils porteront intérêt, à raison de dix pour cent l'an, depuis cette époque jusqu'au paiement final. Les billets fournis pour le prix des immeubles porteront respectivement hypothèque sur les propriétés vendues.
Les moulins, équipages, chaudières, machines à vapeur, etc. devront être retirés de l'habitation en deux mois du jour de la vente aux frais des acquéreurs; mais il ne sera livré possession d'aucune partie des biens vendus, que sur un ordre par écrit donné à cet effet et signé par les syndics qui ne l'accorderont qu'autant que les conditions de la vente auront été remplies.
Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, devant M. C. Pollock, not. pub. 9 av-9.2ps

PAR PETER L. B. DUPLESSIS.
IL sera vendu, jeudi, 28 avril, à la Bourse de l'Arcade, toute la propriété autrefois appartenant à la succession de feu Wm. C. Whiters, située dans le faubourg Delor, et faisant face aux rues Nouvelle Levée, Louisa et Gaiennié. Elle mesure cent quatre-vingt onze pieds dix pouces carrés, (191 pieds 10 pouces) comprenant la belle et vaste résidence dudit Wm C. Whiters, et sera vendue en terrains conformément à un plan qui sera exposé à la Bourse de l'Arcade, quelques jours avant la vente.
Aussi la propriété connue sous le nom de Magasin de l'Ancre, avec le terrain y adjacent, compris entre les rues Nouvelle Levée, Suzette et Front, ayant deux façades de 191 pieds 10 pouces et une de trois cent sept pieds (307 pieds) pour être aussi vendue en terrains, conformément à un plan qui sera exposé à la dite Bourse de l'Arcade.
Les terrains de batture en dehors de la propriété qui vient d'être décrite, seront offerts en bloc.
Conditions: Un cinquième payable en 6 mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque et portant intérêt de la date de la vente, en dedans, à raison de 8 pour cent par an; la balance en 1 et 2 ans de crédit, avec hypothèque et endossemens à satisfaction.
Actes de vente, par devant H.B. Cenas, aux frais des acquéreurs. 22 av—6

PAR JH. LECARPENTIER.
**Belles Propriétés et Actions de la Banque de l'Union à l'Encan.**
IL sera vendu vendredi 29 avril 1836, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes:
1o. **Une maison à étages No. 85**, solidement construite de manière à supporter un étage de plus, ensemble les bâtisses dans la cour; le tout existant sur un terrain situé rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon, ayant 30 pieds de face à la rue Toulouse sur 117 pieds de profondeur (mesure française) ensemble.
115 ACTIONS DE LA BANQUE DE L'UNION.
2o. **Une maison à trois étages**, rue Condé, entre Ste. Anne et Dumaine, occupée maintenant par la Cour de Cité et par Mr. J. B Vigné, avec les batisses qui en dépendent, le tout existant sur un terrain de 30 pieds ou plus de face sur cent quatre vingts de profondeur, (mesure française,) il existe 160 Actions de la Banque de l'Union, lesquelles se vendront ensemble avec la propriété.
3o. **Une Maison**, attenant à la précédente, et face à la rue Madison, avec les bâtisses: le tout existant sur un terrain de même dimension que le précédent, aussi ensemble, 160 Actions de la Banque de l'Union
4o. **Un Lot de Terre**, situé à peu près à cinq milles de la Nouvelle Orléans, ayant un arpent de face au fleuve, sur quatre vingt arpents de profondeur, près de la ligne de Jackson, attenant d'un côté à la propriété de Mr. Brugier, et de l'autre à celle du Dr. Thomas, qui serait disposé également à vendre.
Conditions—La propriété rue Toulouse, $1887 50 payables à la Banque de l'Union en totalité ou par vingtièmes, le 12 février 1837, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit.
La maison rue Condé, occupée par M. J. B. Vignié et l'autre y attenant, chacune $6800, payables soit en totalité ou par vingtièmes, à la Banque de l'Union le 1er décembre 1836, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit. On vendra la maison face à la rue Madison avec le bail du haut de la maison à raison de $1500 par an.
Le lot de terre, payable à 1, 2 et 3 ans de crédit.
Tous les terrains seront payables en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
La propriété rue Toulouse sera délivrée le 15 mai.
Les autres propriétés seront délivrées quand les acquéreurs auront rempli les conditions de la vente.
Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par devant Félix Grima, not, pub.
En cas de non payement à l'échéance d'aucun des billets souscrits ils porteront un intérêt à 10 pour cent par an jusqu'à parfait payement. Bien entendu qu'aucun acheteur ne pourra se prévaloir de cette condition pour retarder aucun payement. 18 avril—11

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu le vendredi, 29 avril 1836, à midi précis, à la Bourse Hewlett, et pour cause de départ:
Trois jolies maisons en briques situées au faubourg Marigny, rue Bagatelle; chacune des maisons est bâtie sur un terrain de 30 pieds face à la rue Bagatelle sur 90 pieds de profondeur; elles sont composées de 4 appartemens à feu, une galerie et deux cabinets, cuisine haute; chambres à domestiques à feu et vitrées, puits en briques et les cours carrelées; les cours sont séparées par un mur et enfin bien fini et pavé.
Une maison située au coin des rues Craps et Bagatelle, en briques et couverte en bardeaux, ayant 4 appartemens dont deux à feu, cuisine haute en briques et couverte en ardoises, chambres à domestiques à feu et vitrées, cour carrelée, etc.
Une maison no. 82, située rue Craps, briquetée entre poteaux et couverte en bardeaux, 4 appartemens, une galerie et deux cabinets, cuisine double et pouvant être louée à deux familles, sur un terrain de 30 pieds face sur 120 pieds de profondeur.
Une maison située rue Marigny entre les rues d'Amour et Bons Enfans, no. 192, composée de quatre appartemens dont deux à feu, cuisine double; le tout briqueté entre poteaux et couvert en bardeaux sur un terrain de 50 pieds face sur 45 pieds de profondeur, mesure française
Un lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, rue Girod, ayant 60 pieds de face sur 150 de profondeur; ledit terrain est désigné par le no. 479, îlet 46 du plan dudit faubourg entre les rues Anette et St Bernard.
Deux terrains nos. 1 et 2 d'un plan particulier ayant 30 pieds de face à la rue des Français sur 120 de profondeur.
Six terrains portant les nos. 15, 16, 17, 18, 19 ayant chacun 30 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 de profondeur.
Le no. 20 formant l'encoignure des rues de la Force et Union, mesurant 30 pieds de face à la rue Union sur 20 pieds de profondeur à la rue de la Force.
Les plans seront déposés à la Bourse.
Un terrain situé rue des Français et Casacalvo, et face à la place Washington, mesurant 60 pieds de face à la rue des Français sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Casacalvo.
Conditions: 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, 12 av

A. **MARCHESSEAU** devant partir pour France au commencement du mois, vendra jeudi 28 de ce mois, à 4 heures précises du soir, à l'encan par le ministère de M. Carpentier, dans son magasin, rue Royale entre St. Pierre et Toulouse, les objets qui suivent: Vin fin de la Haute Bourgogne en caisses, Clos Vougeot, Nuits, Chambertin, Richebourg, Hermitage, Volney, Pommard, Chablis, Côte Rotie, Champagne mousseux, liqueurs fines, curaçoa de Hollande en cruchons, angélique confite par pied, moutarde, eau de vie de cognac en bouteille et en gallon, pruneaux et cerises, chapeaux d'hommes, plans de vigne, fusil, manteaux, sangsues belles de Hongrie, et autres objets 26 av—3

## Ventes à l'Encan.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu le vendredi, 29 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett:
Cinq lots de terre situés au faubourg Marigny, ayant les nos. 1, 2 et 3, chacun 31 pieds 10 pouces à la rue de l'Union, entre les rues Amour et des Bons Enfans, sur 96 pieds de profondeur, le no. 4 formant l'encoignure des rues de l'Union et des Bons Enfans, ayant 33 pds. 5 pouces de face à la première sur 98 pieds de face à la seconde, ensemble les bâtisses en bois qui sont dessus, et qui sont louées à raison de $60 par mois; le lot no. 5 ayant 29 pieds 10 pouces à la rue des Bons Enfans sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
Quatre lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, à l'encoignure des rues des Champs Elysées et Moralès, ayant les nos. 1, 2 et 3, chacun 30 pieds de face à la rue des Champs Elysées sur 100 pieds de profondeur, et le no 4 ayant 27 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Moralès sur 95 pieds de profondeur.
Un lot de terre situé au faubourg Marigny ayant 63 pieds 11 pouces de face à la rue Bagatelle, entre les rues d'Amour et des Bons Enfans sur 63 pieds 11 pouces de profondeur, ensemble les bâtisses en bois qui sont dessus et qui sont louées à raison de $12 par mois.
Un lot de terre situé au même faubourg, à l'encoignure de la rue de la Levée et Mandeville, ayant 39 pieds 11 pouces à la première sur 122 pieds 7 pouces à la seconde, ensemble les bâtisses en bois qui sont dessus, et louées à raison de $30 par mois.
Les plans des propriétés ci-dessus décrites sont déposés à la Bourse de Hewlett.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs. 19 av

## Avis de Banques et de Comp.

**Compagnie d'Assurances de l'Union.**
LES livres de souscription au capital de cette compagnie seront ouverts vendredi, 22 avril, dans les bureaux de la compagnie du railroad d'Atchafalaya et resteront ouverts pendant vingt jours.
Thomas Banks, Samuel Thompson, J P. Freret, Leigh Maddux, P. M. Tourne, Wm Debuys, A Desmares, Chs. A. Jacobs, Thos. C. Cash, Commissaires.
11 av-1m

**BUREAU de la Compagnie d'Assurances contre les incendies et les risques de mer de l'Etat de la Louisiane.**—Nouvelle-Orléans, le 16 Avril 1836.—Les actionnaires sont prévenus par ces présentes, que l'élection annuelle de sept directeurs aura lieu au bureau de la compagnie, le lundi, 2ème jour de mai prochain, entre les heures de 10 A. M. et 2 P. M. JOHN K. WEST,
18 avril—14 Président.

**COMPAGNIE du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et Nashville.**—On recevra dans les bureaux de cette institution des demandes pour la place de secrétaire, jusqu'au premier mardi du mois de mai prochain, époque à laquelle une élection à cette place aura lieu.
Par ordre de la direction.
9 avril T. L. TERRY, secrétaire pro. temp.

**Banque des Citoyens de la Louisiane,** Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.
TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

BANQUE DU GAZ, 8 avril 1836—Les actionnaires de cette Compagnie sont invités à se réunir à la maison de Banque, rue Royale, le mercredi 1er. de juin prochain, à 1 heure après midi, pour prendre en considération les divers amendemens faits à la charte de la Compagnie, par la Législature de l'Etat, à la dernière session.—Par ordre de la Direction
9 avril P. BACOT—Caissier.

**Compagnie du Théâtre d'Orléans.**
LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—

LES assesseurs du troisième district de la Nouvelle Orléans préviennent les personnes qui ont des taxes à payer que le tableau desdites taxes étant achevé, ils peuvent en prendre connaissance chez G Plessy, l'un des assesseurs, encoignure des Champs Elysées et Craps, où il restera déposé pendant dix jours pour y faire les réclamations et faire rectifier les erreurs qui pourraient s'y être glissées. 14 av—10

## Avis Judiciaires.

**ETAT DE LA LOUISIANE.**—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No. 8,782—John P. Philips contre ses créanciers—Présent l'honorable C. Maurian, juge—Sur motion de Mr. R Rousseau, avocat de l'insolvable, il est ordonné par la cour qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu en l'étude de Mr. Pedesclaux, notaire public, le Mardi 17e. jour de Mai prochain, pour y délibérer sur les affaires du dit insolvable. Extrait des minutes.
Bureau du greffier, 15 avril 1836.
16 avril—10,2ps A. PITOT, greffier.

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour du 1er. District judiciaire—William Viall & Co., et autres contre George C. Hodges, pour une cession forcée.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de G. C. Hodges ait lieu pardevant Jules Mossy Esq, notaire public, jeudi le 28 avril prochain, à 10 heures a. m. à l'effet de délibérer sur l'état des affaires dudit George C. Hodges, et lui nommer des syndics; en attendant, toutes poursuites judiciaires contre les propriétés dudit Hodges sont suspendues—Et il est de plus ordonné que ses biens soient sequestrés comme prière en a été faite. S. P. Andrews Esq. est nommé pour représenter les créanciers absens.
Témoin l'honorable Charles Watts—ce 23 mars 1836
24 mars—3 Jno. LEWIS—Greffier

**ETAT DE LA LOUISIANE.**—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8814.—J. Doyle contre ses créanciers.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge. Lecture étant donnée et enrégistrement fait de la pétition et du tableau dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu en pleine cour, mercredi, 4 mai prochain, à 10 heures du matin, pour y être délibéré sur les affaires dudit insolvable; et en attendant toutes procédures contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Par ordre de la cour.—Bureau du Greffe—Nouvelle-Orléans, 12 avril 1836.
14 av—3 ARMAND PITOT, Greffier

**ETAT DE LA LOUISIANE.**—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 8815—Rufus McLellan contre ses créanciers—La cession des propriétés faite par le pétitionnaire est acceptée par les présentes par la cour et il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. H B Cénas, notaire, samedi 14 mai prochain, pour y délibérer sur les affaires de l'insolvable; et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne ou ses propriétés soient suspendues. Et il est de plus ordonné que M. John Winthrop, avocat et conseil, soit nommé pour représenter les créanciers absens dans cette affaire. Par ordre de la cour.—Au Greffe, Nouvelle Orléans, 12 avril 1836.
13 av—8 2ps A. PITOT, Greffier.

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8821—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Pierre Casanove h.c.l. contre ses créanciers Sur lecture et enrégistrement de la pétition et cédule dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu en pleine cour, lundi, 8 mai prochain, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant toutes procédures contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.
Extrait des minutes. Bureau du greffier. Nouvelle-Orléans, 16 avril 1836
18 avril—6,2ps ARMAND PITOT, greffier

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8833—George Opdyke, Andrew Carrico, George Carrico, T. D. Hall et autres contre Malcolm McCallum, pour une cession forcée—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Un ordre de séquestre est rendu contre la propriété de Malcolm McCallum, qui pourra être trouvée dans la juridiction de la dite cour, une assemblée des créanciers du dit Malcolm McCallum sera tenue à l'étude de F. Grima, notaire, samedi 28 mai 1836, pour nommer des syndics pour prendre possession et prendre la direction de la propriété de l'insolvable pour le bien de ses créanciers, M. A. M. Burbanan, avocat sera nommé pour représenter le dit Malcolm McCallum, absent, et en attendant, il est ordonné que toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Il est de plus ordonné qu'un ordre de séquestre est rendu aussi contre toutes les propriétés mentionnées, dans la pétition de Opdyke, Carrico et autres, comme vendues par le dit Malcolm McCallum à Duncan McFaoyen, sous condition que les pétitionnaires fournissent un cautionnement de la somme de vingt quatre mille piastres avec une caution solvable, présentée dans les formes que la loi prescrit.
Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, Nlle.-Orléans, 22 avril 1836.
25 av—10,2ps A. PITOT, Greffier.

**ETAT DE LA LOUISIANE.**—Cour de district du 1r dist. judiciaire.—John M. Durand contre ses créanciers—Attendu que John M. Durand, débiteur insolvable, actuellement en prison, en vertu de l'acte pour venir au secours des débiteurs insolvables, en prison, et pour d'autres objets, et afin d'obtenir les avantages dudit acte, a à la date de ce jour présenté une pétition et un tableau au greffe de la cour de district, dans et pour le premier district judiciaire de la Nouvelle Orléans.
Avis est par le présent donné aux créanciers du pétitionnaire, et ils sont par les présents cités à comparaître devant ladite cour, jeudi, 5e. jour de mai prochain, à 10 heures, pour déduire leurs raisons, s'ils en ont, pourquoi il ne serait pas fait droit à la requête du pétitionnaire et lui mis en liberté.
M. R. M. Shepard est nommé pour représenter le créanciers absens. Par ordre de l'honorable C Watts juge de ladite cour, ce 12 avril 1836.
14 av—8,2ps JOHN L. LEWIS Greffier

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour du 1er. District Judiciaire—Andrew McCoy contre ses créanciers—Attendu qu'Andrew McCoy, débiteur insolvable, conformément à l'acte "pour venir au secours des débiteurs insolvables détenus et pour établir des limites de prison pour la geôle publique, et pour d'autres objets"; et à l'effet d'obtenir le bénéfice de ladite loi, a, le dix-huitième jour d'avril, enrégistré sa pétition dans la Cour de District de l'Etat de la Louisiane, dans et pour le premier District Judiciaire. Avis est par le présent donné aux créanciers dudit pétitionnaire, et ils sont en même tems cités de comparaître pardevant ladite cour, le jeudi 12 mai prochain, pour déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles la prière dudit pétitionnaire ne serait pas prise en considération, et lui déchargé de son emprisonnement. Js McKinney Esq. est nommé pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de l'Hon. Charles Watts, juge de ladite Cour—Ce 18 avril A. D. 1836.
22 avril—11 3ps JNO. L. LEWIS—Greffier.

**A VENDRE.**—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre, parfaitement bien situées. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignemens s'adresser à
9 mars—6m L. MILLAUDON.